

Établissement des coûts de l'énoncé économique de l'automne et des mesures hors cycle – 2018

Date de publication : 2019-01-17

Contact : Scott Cameron
scott.cameron@parl.gc.ca

Titre abrégé : Crédit d'impôt pour exploration minière

Description : Une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers qui investissent dans des actions accréditatives équivaut à 15 % des dépenses d'exploration minière engagées au Canada et est transférée aux actionnaires. On soustrait le montant du crédit de la déductibilité des dépenses liées aux actions accréditatives du revenu des particuliers au cours de l'année suivante. Le gouvernement a prolongé le crédit de cinq ans.

Ligne(s) d'exploitation : Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)

Données de base	Formulaire d'impôt T2038	Agence du revenu du Canada
	Demandeurs de crédit d'impôt pour l'exploration minière, % par tranche d'imposition	Ministère des Finances et Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales
	Prix des matières premières	Modèle économique du directeur parlementaire du budget
	Produit intérieur brut (PIB) nominal	Modèle économique du directeur parlementaire du budget
	Dépenses prévues d'exploration minière et de mise en valeur de gisements	Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur de gisements et d'aménagement de complexes miniers de Ressources naturelles Canada

Estimation et méthode de projection

L'assiette fiscale est déterminée en augmentant les dépenses minières historiques en tenant compte des dépenses prévues d'exploration minière et de mise en valeur de gisements pour la première année des perspectives, et du PIB nominal pour le reste des perspectives. L'assiette fiscale est ajustée en fonction de la relation passée entre les dépenses et la fluctuation des prix des matières premières si d'importants chocs de prix ont eu lieu depuis le relevé.

La réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers est déterminée en appliquant le taux de crédit de 15 %. La hausse des recettes aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers découlant de la soustraction du montant du crédit de la déductibilité des dépenses de l'année suivante est calculée à l'aide du taux d'imposition marginal moyen des demandeurs qui équivaut environ à 29 %.

Évaluation de l'incertitude

L'estimation des coûts comporte une grande incertitude. Les détails du modèle sont bien définis et l'univers des données d'administration est disponible pour déterminer précisément les coûts passés. Cependant, les dépenses minières liées aux actions accréditatives sont volatiles et, souvent, elles se multiplient par deux ou sont réduites de moitié d'une année à l'autre, ce

qui double l'estimation des coûts ou la coupe de moitié. Les perspectives économiques sont seulement faiblement liées aux dépenses réelles. Les dépenses d'exploration sont extrêmement sensibles aux prix des matières premières et au contexte économique général. Étant donné que le crédit était disponible par le passé et qu'il est constamment prolongé d'une année à l'autre, on suppose que les sociétés minières s'attendaient à ce qu'il soit prolongé et qu'aucun changement ne sera apporté aux activités d'exploration en réponse au prolongement.

Coût de la mesure proposée

En millions de \$	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Coût total		90	70	75	75	80

Renseignements supplémentaires

	Description	Ligne d'exploitation	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Coût	Crédit d'impôt pour l'exploration minière	Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)	-	96	99	103	107	110
Recouvrement des coûts	Réduction de la déductibilité pour l'année suivante	Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)	-	-7	-27	-28	-29	-30
Coût total après le recouvrement			-	90	70	75	75	80

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics. Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.